



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**
des Personnels de Préfecture

JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES

Compte-rendu du Comité Technique Spécial des Greffes des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'Appel du 16 mars 2012

Le 16 mars 2012 les membres du CT Spécial pour les agents des greffes des juridictions administratives de province et de Paris, se sont réunis au Conseil d'Etat sous la présidence de M. Christophe DEVYS, secrétaire général du Conseil d'Etat.

L'ordre du jour portait les points suivants :

Adoption du compte-rendu de la séance du 2 décembre 2011 du comité technique spécial des greffes des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

Le compte-rendu appelant quelques modifications formelles qui ont été mises aux voix a été adopté à l'unanimité des votants.

Nous vous invitons très vivement à consulter régulièrement ces comptes rendus qui se trouvent sur l'intranet du Conseil d'Etat dans la rubrique «Espace agents des greffes ». Ils ont pour objectif de vous éclairer sur les débats et l'authenticité des demandes présentées par chaque organisation syndicale.

Examen pour avis du projet de décret modifiant les dispositions du code de l'action sociale et des familles relatives aux greffes des tribunaux interrégionaux de la tarification sanitaire et sociale et de la cour nationale de la tarifications sanitaire et sociale.

Il s'agit là d'un transfert de compétence sur les cours administratives d'appel de Bordeaux, Lyon, Nancy et Nantes qui ne devrait pas entraîner a priori de modification d'organisation. Toutefois, notre organisation syndicale restera vigilante sur une augmentation substantielle de la charge de travail.

Information sur le rapport d'étape du groupe de travail « Magistrat statuant seul, compétences de premier et dernier ressort des tribunaux administratifs et contentieux sociaux.

Le rapport d'étape a été présenté par le chef de la mission permanente d'inspection des juridictions administratives qui propose d'étendre par la voie réglementaire les compétences du juge unique notamment aux contentieux sociaux.

Notre organisation suivra la mise en place de cette réforme des procédures et veillera à l'impact sur le travail du greffe.

Examen pour avis du tableau des sujétions particulières du TA de Bastia

Il convient de signaler et de se réjouir que certaines juridictions dont le TA de Bastia aient intégré le mode de fonctionnement des CT et nous transmettent leurs demandes de modification d'attribution des indemnités de sujétions particulières.

Notons tout de même qu'il existe encore nombre de juridictions réfractaires à cette procédure. FO s'assurera du respect de cette règle.

Point d'information sur la circulaire relative à l'indemnisation des astreintes, permanences et interventions dans les tribunaux administratifs et dans les cours administratives d'appel.

La négociation entamée par Force Ouvrière depuis plus d'une année sur l'indemnisation des astreintes, permanences et interventions dans les TA et CAA a enfin abouti avec la récente publication des textes.

FO sera particulièrement attentif au respect des modalités définies et fixées par la circulaire tant sur l'organisation matérielle des permanences et astreintes que sur le mode de rémunération.

Une visite par un de nos représentants en décembre dernier avait déjà attiré notre attention sur les conditions d'exercice particulièrement difficiles des agents de greffe du TA de Melun lors de ces permanences. Il insiste à nouveau sur les difficultés des agents qui peuvent tenir des permanences de 9 h à 23h heures le samedi. Les restrictions de la circulaire en terme de rémunération ne peuvent donc s'appliquer et des solutions alternatives devront être proposées à ce cas particulièrement préoccupant.

Information sur le bilan 2011 des avancements et des mobilités des agents des greffes.

En présence d'un responsable du ministère de l'intérieur, FO souligne que les juridictions n'ont bénéficié que d'une promotion d'attaché principal au lieu des deux normalement contingentées et demande que pour 2012 un rattrapage soit effectué.

En ce qui concerne les autres catégories, les ratios prévus ont été respectés.

Pour les mouvements en mutation en 2011 :

Catégorie A : 22 arrivées pour 19 départs

Catégorie B : 48 arrivées pour 44 départs

Catégorie C : 116 arrivées pour 95 départs.

Informations sur les perspectives budgétaires de la juridiction administrative.

Contrairement à l'ensemble des ministères, l'impact des contraintes budgétaires a été moins contraignant. Cette année les juridictions ont bénéficié d'une sensible augmentation des crédits de rémunération.

FO demande que, lors de l'attribution des primes de fin d'année, leur montant puisse être abondé pour les agents de catégorie « C » cette année comme dans le passé.

Par contre une baisse est relevée au niveau des crédits de fonctionnement et d'investissement sans impact particulier sur les greffes pour l'instant.

FO a évoqué les énormes difficultés des juridictions dans l'utilisation de Chorus et des marchés publics (UGAP) qui entraînent une multiplication des opérations et donc une surcharge de travail dans l'exécution des tâches.

Points supplémentaires inscrits à la demande des organisations syndicales.

Présentation des OS lors des stages au CFJA des nouveaux arrivants :

FO a pris l'initiative d'une demande auprès de l'administration pour que les agents nouvellement recrutés dans les JA et en stage au CFJA puissent recevoir une information syndicale à l'instar des jeunes magistrats. Suivie par les organisations syndicales présentes, FO a reçu une réponse favorable de l'administration.

Prime de régisseur :

FO a souligné la très nette augmentation du travail des régisseurs. La complexité d'exploitation du logiciel Chorus, l'augmentation des montants des régies, l'application des nouvelles règles de comptabilité publique alourdissent considérablement la fonction de régisseur. Il n'est pas envisageable de réévaluer les indemnités liées à cette fonction qui viennent d'ailleurs de subir une nette amélioration. Aussi FO souhaite qu'une décharge du temps de travail leur soit attribuée et que des formations en complément de celles déjà dispensées soient organisées pour ces agents.

Réorganisation de la direction des ressources humaines du Conseil d'Etat :

Une information avait été mise en ligne sur l'intranet du Conseil d'Etat. Plusieurs agents de greffe ont manifesté auprès de leur représentant leur inquiétude vis-à-vis de cette réorganisation. FO a donc demandé un complément d'information à ce sujet. Le directeur des ressources humaines s'est voulu rassurant et nous a assuré que le département des greffes ne subirait pas d'impact. Néanmoins, FO veillera à ce que ce département puisse maintenir sa proximité de gestion et son effectif réglementaire.

Postes de conseiller d'administration en juridiction administrative.

Le représentant du ministère de l'intérieur a indiqué que nous étions à un moment charnière avec la création d'un corps d'attachés interministériels dans lequel le ministère de l'intérieur va s'inscrire. Il ne paraît donc pas opportun de modifier l'organisation actuelle dans nos juridictions dans la mesure où la création de ce nouveau grade obligera les juridictions à une nouvelle réflexion sur les postes de conseiller d'administration.

Modalités de remboursement des frais de déplacements.

Une fois encore FO s'est insurgée contre les juridictions « allergiques » à l'utilisation des régies au profit des agents de greffe. FO demande qu'un recensement soit effectué dans les JA de manière à relever justement ces JA en défaut.

Néanmoins FO a salué très vivement le directeur de la DPF et l'ensemble de son service pour avoir pu contre vent et marée mettre en place les nouvelles modalités de remboursement des frais de déplacement répondant par la même à de vieilles revendications souvent relancées. A noter que ce service a engagé des négociations avec Carlson Wagons Lits pour la réservation d'hôtel concomitante avec la réservation des billets de train.

Affaire à suivre.....

La fonction d'adjoint au greffier en chef

Bien qu'il soit impératif qu'une fiche de poste soit rapidement rédigée pour cette fonction dans le cadre de la mise en place de la PFR des « B », FO insiste sur la désignation très rapide d'un adjoint au greffier en chef dans les juridictions de plus de 4 chambres ou à tout le moins la désignation d'un greffier en chef adjoint.

De récentes expériences ont démontré qu'il est indispensable de pouvoir assurer la continuité du service public sans désorganisation.

Le dialogue social avec l'administration ces derniers mois est resté très satisfaisant. Ce qui a pu permettre une légère amélioration des conditions générales d'exécution de nos missions respectives.

A cette occasion, je vous rappelle toute l'importance de vos réactions, du suivi que vous faites de nos actions et de vos réactions.

Soyez sûr de notre acharnement à vous défendre dans une conjoncture pas toujours favorable au dialogue syndical.

Le prochain CTS devrait avoir lieu fin mai début juin.

N'hésitez pas à contacter pour de plus amples informations vos représentants FO au Comité Consultatif Paritaire Spécial/CTPS ainsi qu'au Comité d'Hygiène et de Sécurité Spécial/CHSS

Titulaires :

M. Patrick FOUINETEAU /TA Montpellier (CTPS/CHSS)

Mme Colette GOUSSI /TA Paris (CTPS/CHSS)

Mme Irène MONTANGON /CAA Bordeaux (CTPS)

Mme Corinne PIGNOL /TA Rennes (CTPS) -

Suppléants CTPS: - Mme Christiane PEYRE /TA Marseille - M. Bruno NIEUWJAER /TA Lille (CTPS) -

Suppléants CHSS: Mme Irène MONTANGON /CAA Bordeaux (CHSS) - Mme Christiane PEYRE /TA Marseille (CHSS) – M. Michaël HUTIN./TA Montpellier (CHS).

ainsi que notre site informatique sur l'intranet des juridictions ou sur internet :

www.fo-prefectures.com

